

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1304 du 30 décembre 1952 :

n° 1304

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 janvier 1952

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro

1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1073 du 17 octobre 1952 susvisée est rapportée. Un conge administratif proportionnel de cinq mois est accordé a M. Tidone (Marcien), instituteur de 4e classe du cadre métropolitain, en service détaché en Côte Française des Somalis, pour en jouir dans la Métropole. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réaquisition par voie ferrée Marseille-Paris seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe III.